



Felix-Faure, et un troisième sur le qui Béatrix-de-Gâvre, devant le pont de l'Europe et un quatrième cours de la Résistance », relate Françoise Ergan, adjointe en charge de l'urbanisme.

Priorité aux piétons

« L'aménagement de l'espace public ne peut plus se concevoir uniquement au regard de l'automobile. C'est cette philosophie qui a guidé le projet d'aménagement de la rue Crossardière. Au terme des travaux, deux plateaux piétonniers seront des espaces partagés avec les autres usagers que sont les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Le piéton prendra le pas sur le cycliste qui lui-même sera prioritaire sur la voiture », complète Françoise Ergan. Les trottoirs seront agrandis, pour passer à 2,50 m et des bancs seront installés tout au long du parcours. Aux abords de l'Immaculée-Conception et de Fernand-Puech, deux plateaux piétonniers surélevés seront installés. Cela permettra d'améliorer la sécurité des 2 000 élèves scolarisés dans les deux établissements. « Comme cela se fait, depuis des années, rue de Bretagne devant le collège Sainte Thérèse, les bus scolaires s'arrêteront sur la chaussée », ajoute Mickaël Bouleau. Côté stationnement, la rue disposera à terme de 32 places permanentes (contre 15 actuellement). « Nous avons voulu que ce projet soit exemplaire en terme de développement durable. Il y aura très peu de marquage au sol. Nous allons par exemple utiliser des clous pour les plateaux piétonniers plutôt que de la peinture. Nous installerons des aménagements paysagers en bas de la rue Crossardière et un éclairage à basse consommation », conclut l'élue.

Le calendrier des travaux

D'avril à fin mai : 1^{ère} tranche / Cours de la Résistance - rue du Vieux Saint-Louis et Pont de l'Europe

Juin-juillet : 2^e tranche / Quai Béatrix-de-Gâvres - rue Solferino

Août à décembre : 3^e tranche / Rue Crossardière

Pendant les travaux, les parkings et commerces de l'allée du Vieux Saint-Louis restent accessibles.

PARTAGER LA RUE LE DÉFI DE CROSSARDIÈRE

Vivre la ville autrement. C'est le défi que veut relever la Ville avec son projet de requalification de la rue Crossardière. Objectif : en faire un espace public partagé entre piétons, cyclistes et automobilistes. Les travaux ont débuté ce mois-ci...

« *Un toboggan à voitures* », c'est en ces termes que Jean-Christophe Boyer, le maire de Laval décrit l'actuelle rue Crossardière. Cette rue est en effet un axe majeur, qui mène au centre-ville en passant par le pont de l'Europe et qui est emprunté par 7 500 voitures chaque jour. Cet axe, la Ville veut le transformer, le sécuriser et le moderniser. Quatre giratoires à la place des feux tricolores, mise en double sens du pont de l'Europe jusqu'à la rue Jules-Ferry et aménagement d'une piste cyclable pour remonter la rue en direction du quartier de la gare...

27 km/h de moyenne actuellement

« Si la vitesse est limitée à 50km/h, nous avons réalisé une étude qui montre qu'actuellement la vitesse moyenne pour descendre de la gare au centre-ville est de 27 km/h. C'est en partie dû aux arrêts aux feux tricolores, ce que l'on appelle le stop-and-go. Pour plus de sécurité, le projet prévoit de limiter la vitesse à 30 km/h et 20 km/h aux abords des deux établissements scolaires. Pour fluidifier la circulation, quatre giratoires seront installés : un premier au niveau de l'angle de la rue Solferino et de la rue Crossardière, un deuxième au niveau de la rue

RYTHMES SCOLAIRES : POUR UNE RENTRÉE SEREINE EN 2013



LE REPORTAGE

Voyage au cœur
des jumelages
P.10

LES PROJETS

Une nouvelle
rue Crossardière
P.13

L'ÉVÉNEMENT

Un défilé exceptionnel
en hommage à Géo Ham
P.22

LE SPORT

Le slackline :
une discipline sur le fil
P.24